

COMPTE RENDU - CGT CARREFOUR HYPERMARCHÉS

2^{eme} réunion de « négociations » sur les Ruptures Conventionnelles Collectives

La direction Carrefour a réuni pour la seconde fois les organisations syndicales en vue de « négocier » un accord de Rupture Conventionnelle Collective.

La CGT qui se refuse à revendiquer quoique ce soit dans la construction de cet accord qu'elle ne signera pas fait une nouvelle fois le constat de l'opacité qui entoure la conclusion de celui-ci.

La direction s'est bornée à confirmer que **l'ensemble des salariés** étaient potentiellement concerné par les dispositions de cet accord à durée pour l'instant déterminé qui intègre tout la fois la « Rupture conventionnelle » et le « Congé de Fin de Carrière ».

La CGT dénonce une nouvelle fois à la volonté d'une direction pressée de se débarrasser d'un nombre de postes largement supérieur aux 1229 annoncés lors du dernier CCE (dont 177 travailleurs handicapés) , puisque plusieurs organisations syndicales estiment désormais le nombre de postes impactés à plus de 4000 d'ici la fin de durée de validité de l'accord.

La CGT fait également le constat d'un manque total d'anticipation de la part de la Direction Nationale en matière d'appréhension des Risques Psycho-sociaux que ces restructurations enchainées ne manqueront pas de créer au sein des collectifs de travail tant pour ceux qui quitteront l'entreprise que pour ceux qui vont y rester en sous-effectif accru, dans des conditions de travail déjà fortement dégradées !

Il est d'ailleurs intolérable que certaines directions commencent à instaurer des réunions dans les rayons pour développer la polyvalence à outrance imposée aux salariés du fait de ces milliers de postes supprimés ! Il est tout aussi inadmissible et illégal comme l'a reconnu la DRH, que certaines directions commencent par exemple localement à vouloir supprimer ou reclasser des postes en bijouterie alors que la consultation du CCE n'est même pas encore effectuée !

Le silence de la direction nationale sur le sort des travailleurs est insupportable ! en effet, à la question posée du sort des vendeurs eps par exemple : aucune réponse ! à la question de savoir ce que deviendrait un salarié vendeur, ou des services Paye, du flux argent etc. s'il refusait toute à la fois les Ruptures Conventionnelles, Congés de Fin de Carrière ou toute autre mesure d'accompagnement « vers la sortie » la direction n'apporte aucune réponse sauf à dire « nous verrons au cas par cas » ! Pire encore, la direction nationale déclare ouvertement pouvoir imposer un changement de poste par exemple aux salariés des bijouteries puisque le changement « d'affectation » dans une filière (filière « **Vente** » par exemple) ne nécessite pas au préalable l'accord du salarié !!! (En gros la Direction dit pouvoir imposer au final les changements de postes tant qu'elle ne touche pas à la **qualification du contrat de travail** (ex : assistant de vente)

La CGT a réaffirmé face à la Direction que la situation prétendument dégradée des hypermarchés mise en avant pour justifier toutes ces restructurations n'a pas empêché l'enseigne d'engranger un bénéfice de plus de 700 millions d'euros et de distribuer un dividende de près de 400 millions d'euros à ses actionnaires lors du tout dernier exercice grâce au travail fourni par les salariés du groupe.

La CGT exige une autre répartition des richesses qui permettrait tout à la fois De préserver l'emploi et de bâtir un véritable socle social Pour tous les salariés Carrefour !



**La CGT invite les salariés à
organiser la riposte.
Pour faire face à cette**

« CASSE DU SIÈCLE ! »

